

Séance du mardi 06 juin 2023

Date de la convocation: 31/05/2023

Membres en exercice :
9

L'an deux mille vingt-trois et le six juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE à 18 h 00

Présents : 7

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, Jean-Marc DUREY, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, Daniel GINIER

Votants: 9

Représentés: Emmanuel VERILHAC, Valentin BESNIER

Secrétaire de séance:
Jean-Marc DUREY

Excusés:

Absents:

Objet: DM1 - Budget principal - DE_2023_32

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6232	Fêtes et cérémonies	741.19	
62874	Remb. frais à la Caisse des Ecoles	280.00	
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	500.00	
6558	Autres contributions obligatoires	1.00	
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	200.00	
002	Résultat de fonctionnement reporté		1522.19
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance		200.00
TOTAL :		1722.19	1722.19
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		1722.19	1722.19

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à MALARCE-SUR-LA-THINES, les jour, mois et an que dessus.

RF PRIVAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/06/2023 007-210701470-20230606-DE_2023_32-DE

**Le Maire,
Delphine FEUILLADE BRIERE**



RF PRIVAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/06/2023 007-210701470-20230606-DE_2023_32-DE